



15ème législature

Question N° : 32353	De M. Mansour Kamardine (Les Républicains - Mayotte)	Question écrite
Ministère interrogé > Porte-parole du Gouvernement		Ministère attributaire > Outre-mer
Rubrique >outre-mer	Tête d'analyse >Mission d'information sur les activités du gouvernement	Analyse > Mission d'information sur les activités du gouvernement.
Question publiée au JO le : 22/09/2020 Réponse publiée au JO le : 15/12/2020 page : 9293 Date de changement d'attribution : 01/12/2020		

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, sur l'action du Gouvernement à Mayotte. Plus que partout ailleurs sur le territoire national, Mayotte nécessite, dans le cadre de son développement, l'investissement permanent et dans tous les secteurs du Gouvernement. Dans le 101ème département français, tout est important, tout est urgent : sécurité, maîtrise des frontières, justice, économie, santé, social, éducation, aménagement du territoire, agriculture, cohésion territoriale, écologie etc. Aussi et compte-tenu de la multitude des problématiques, l'action globale du Gouvernement souffre souvent d'une difficulté de lisibilité. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir envisager de conduire une mission d'information spécifique à Mayotte sur les activités du Gouvernement dans le 101ème département français et de la rendre publique, dans la mesure du possible lui-même.

Texte de la réponse

Le Gouvernement ne méconnaît aucun des enjeux qui sont ceux de ce jeune département aux spécificités singulières. Lutte contre l'insécurité, maîtrise des flux migratoires, convergence des droits sociaux, soutien au secteur économique et à la transition écologique, à Mayotte, l'Etat déploie des politiques publiques, constantes et vigoureuses, pour faire face aux très nombreux défis auxquels cette île est confrontée. Par ailleurs, l'Etat n'agit pas seul : les communes, les EPCI, le Conseil départemental et les acteurs associatifs contribuent à l'action publique dans ce territoire. Il s'agit d'un travail partenarial collectif. Le Gouvernement se tient naturellement à la disposition de toute mission d'information spécifique qui serait créée par le Parlement sur Mayotte.